

# Économie

## Aquaculture

# Tensions au sein de la profession

● La baisse des droits d'importations des aliments pour la filière de l'aquaculture suscite de nombreux remous au sein de la profession. L'Association des fabricants d'aliments composés (AFAC) tente de sensibiliser les autorités compétentes et a entamé un bras de fer avec l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA).

Rien ne va plus entre l'Association des fabricants d'aliments composés (AfAC) et la jeune Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA). Si depuis l'annonce de la fameuse réduction de droits d'importation, les fabricants d'aliments composés multiplient

les réactions officielles et les démarches auprès des autorités, l'agence, quant à elle, fait preuve d'un «silence assourdissant». «Nous ne comprenons pas», disent les uns. «Quel est le but visé par l'ANDA?», s'interrogent les autres, ou encore, pour les plus méfiants, «L'ANDA veut-elle tuer cette industrie?». Ces in-

quiétudes, les membres de l'AFAC ont une fois de plus saisi l'occasion de les exprimer lors d'une conférence de presse tenue mardi dernier. Ouvrant la série d'interventions, Nourredine Karim président de l'AFAC, a établi l'historique de ce qui est en train de devenir une crise entre les fabricants locaux d'aliments composés et le jeune organe du ministère de l'Agriculture et des pêches maritimes. Selon la version du président, tout avait pourtant bien commencé en septembre 2014, avec une première réunion entre les deux institutions lors de laquelle l'agence avait sollicité l'avis de l'AFAC. «Nous avons fait savoir à l'ANDA que nous ne produisons pas d'aliment pour poissons parce qu'il n'y avait pas encore de demande. Cependant, nous disposons de moyens matériels, humains et techniques et sommes disposés à y répondre dès que le besoin se fera sentir», explique Karim. Des mots auxquels l'AFAC joindra des assurances concrètes en organisant des exposés suivis de visites d'usines spécialisées, notamment celles des «Aliments et protéines du Nord» disposant d'une capacité de 12.000 tonnes par an, et d'«Hexagone Industrie», d'une capacité de 1.500 tonnes par an. Des capacités bien au-delà du marché national actuel

qui ne dépasse guère les 1.250 tonnes par an. «À cela, il faut ajouter plusieurs autres usines qui pourraient très bien produire ces aliments après installation de lignes d'extrusion», soutient le président. Sûre d'avoir convaincu leurs homologues de l'ANDA, les responsables de l'AFAC adressent un courrier aux premiers au mois d'avril 2015 sollicitant une rencontre BtoB avec les futurs investisseurs de la filière pisciculture pour mieux s'enquérir de leurs besoins. La lettre, restée sans réponse, est suivie d'une autre au mois de septembre 2015. Cette dernière recevra finalement une réponse le 4 novembre 2015, contenant une promesse de la part de l'ANDA d'aider l'AFAC à finaliser sa stratégie pour l'aquaculture en procurant de l'information dès que possible et en orientant les investisseurs vers l'association. «Puis courant décembre, nous sommes surpris par cette note nous informant de la baisse des droits d'importation de l'aliment de poissons de 25% à 2,5%». Cette douche froide a, entre autres conséquences, réveillé le souvenir d'un précédent fâcheux. On s'en souvient: en 2013, l'État avait baissé les droits de douane appliqués aux aliments pour chiens, ouvrant ainsi la porte à l'importation en masse de ces denrées. «Nous disposions pourtant d'usines capables de produire des aliments extrudés pour chiens», affirme le président, avant de déplorer le fait qu'«aujourd'hui, dans les grandes surfaces, il y a des rayons complets d'aliments importés pour chiens». Du côté de l'ANDA, aucune communication n'a, pour l'heure, été faite sur le sujet. Un silence qui, il faut le dire, ouvre la voie à toute sorte d'interprétations non seulement du côté des membres de l'AFAC, mais désormais auprès du public.

PAR JOSEPH OSCAR GNAGBO  
j.gnagbo@leseco.ma

